touche donc à ceux de l'Etat. Or, du temps de l'ordre moral, il s'est passé un fait dont la moralité a paru douteuse à la Chambre des députés et qu'elle a condamné par un vote le 29 novembre 1876.

Sous l'Empire, l'Imprimerie nationale envoyait aux 36,000 communes de France un placard hebdomadaire, dit *Moniteur des communes*, qui fut un auxiliaire aussi modeste que puissant pour la politique impériale. L'abonnement était obligatoire et produisait de 50,000 à 60,000 francs par an. Les fortes têtes du 24 mai, MM. de Broglie, Baragnon et de Fourtou, virent là un instrument puissant d'obscurantisme. Ils entreprirent donc des modifications à la façon bonapartiste, et, dans une correspondance lue à la tribune, M. Baragnon a qualifié l'entreprise d'adorable. En voici l'économie : on enlevait à l'Imprimerie nationale, c'est-à-dire à l'Etat, le *Moniteur des communes*, nommé désormais *Bulletin des communes*, et on en passait la gestion et les bénéfices annuels à M. Dalloz, du *Moniteur universel*. De son autorité privée, M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, empiétant sur le pouvoir législatif, faisait à l'entreprise nouvelle des remises d'impôt : impôt sur le papier, droits de poste. On prévoyait même le rétablissement du timbre, auquel cas remise en serait faite. L'abonnement des 36,000 communes, à raison de 4 francs par an, était rendu obligatoire, perçu par l'Etat et versé par lui au fortuné M. Dalloz. Cela devait durer pendant vingt ans. C'était un cadeau de plus de 1 million fait ainsi aux dépens du Trésor public. Il n'y a que les bonapartistes ou les gens de l'ordre moral, autre catégorie de sauveurs, pour avoir de ces petites audaces ; mais MM. de Broglie, Baragnon et de Fourtou avaient compté sans la commission du budget.

La commission a appelé l'attention de la Chambre sur ce scandale, et le traité Dalloz a été discuté à la tribune, dans la séance du 20 novembre 1876.

D'accord avec M. Dufaure, président du conseil, M. de Marcère, alors ministre de l'Intérieur, a décliné toute responsabilité et laissé aux prises la commission du budget et les débris du 24 mai. La question de validité du contrat ayant d'abord dominé l'affaire, au début, rassemblait à un procès devant le tribunal de commerce, et, à défaut d'huissier, le président aurait pu ainsi appeler la cause : la commission du budget contre l'ordre moral. Mais la discussion a vite pris une allure particulière, et l'on s'est aperçu bientôt qu'il n'y avait là ni affaire civile ni affaire commerciale, mais quelque chose comme une accusation.

Voici le système de défense des hommes du 24 mai : le 2 décembre 1871, un anniversaire que quelques-uns d'entre eux aiment et que d'autres ont le tort d'oublier, M. Casimir Périer, alors ministre de l'intérieur, a mis M. Dalloz aux lieu et place de M. Wittersheim, pour l'exploitation du *Journal officiel de la république française*. Par une contre-lettre, le concessionnaire déclarait qu'en cas de non-ratification par l'Assemblée, le traité serait nul, « sans qu'il y eût aucune réclamation exercée respectivement. » L'Assemblée ne ratifia pas. Le 24 mai, arrivant au pouvoir, flaira là une affaire. Considérant, paraît-il, que M. Dalloz pouvait inquiéter le gouvernement, dont il avait la signature, il décida de lui faire une concession nouvelle, grosse d'avenir pour la politique qui venait de triompher, et, de plus, créant, pendant vingt ans, un bénéfice de 50,000 à 60,000 francs par an.

Ce système de défense, développé par M. de Fourtou, ses arguties sur la limite des droits respectifs du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif n'ont pu convaincre la Chambre de l'innocence et de la candeur du ministre de l'ordre moral, signataire du traité relatif au *Bulletin des communes*. Vainement, à bout de raisons, il a prétendu que plusieurs votes successifs du budget de l'Imprimerie nationale par le pouvoir législatif entraînaient ratification, le rapporteur de la commission du budget, M. Lepère, le président, M. Gambetta, et M. Raoul Duval, membre de la commission, ont pris M. de Fourtou à partie et ne l'ont lâché que meurtri et hors de combat.

Suivant M. Lepère, la contre-lettre subordonnait à l'approbation de l'Assemblée le traité relatif à l'*Officiel*, avec d'autant plus de raison qu'il dépouillait l'Imprimerie nationale, c'est-à-dire le Trésor. La prétendue indemnité, à propos de prétendus droits litigieux, n'avait donc aucune raison d'être. L'octroi à M. Dalloz du *Bulletin des communes* était d'autant plus un pur don, que M. Tailhand, alors garde des sceaux, dans une lettre à son collègue de l'intérieur, abandonnant les intérêts de l'Imprimerie dont il était le gardien, signalait à M. de Fourtou le préjudice que l'établissement allait supporter. M. de Fourtou passa outre. La Chambre passa outre, elle aussi, et, par 341 voix contre 90, elle condamna la légèreté de l'ancien ministre de l'ordre moral.

Le *Bulletin des communes* doit faire retour, à partir du 1er janvier 1878, à l'Imprimerie nationale.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le *Bulletin des communes*, sorte de journal officiel abrégé, est l'organe des hommes au pouvoir. Le gouvernement du 16 mai s'en est servi d'une façon tout originale, mais fort peu morale. M. de Fourtou l'a fait rédiger en vue des élections par des forbans de lettres aussi dépourvus de talent que de conviction. Comme cette rédaction spéciale laissait à désirer, le ministre de l'intérieur a fait faire de larges emprunts aux journaux dits des « honnêtes gens. » Tous les articles hostiles à la République y ont été consignés avec un soin religieux ; toutes les énormités à l'adresse des hommes illustres qui se dévouent à la cause du pays y ont trouvé place. Le *Bulletin des communes*, durant cette période, était devenu la doublure du *Figaro*, du *Français*, de la *Défense* et du *Pays*. Hâtons-nous de dire que les efforts de M. de Fourtou ont été vains. Les articles du *Bulletin des communes*, émanant du ministère de combat ou provenant des feuilles entretenues par lui, n'ont exercé aucune influence sur les populations des campagnes, qui aiment, avant tout, la franchise, la clarté, l'honnêteté. Quand elles ont vu le *Bulletin des communes* transformé en journal officiel du mensonge et de la diffamation, elles se sont indignées, et les maires, en très-grand nombre, ont refusé d'afficher cet odieux libelle à la porte de leurs mairies. Le *Bulletin des communes* souleva de toutes parts d'énergiques protestations, et quelques-unes des personnes diffamées portèrent le débat devant la justice.

Certains tribunaux se déclarèrent incompétents. D'autres condamnèrent, non pas le *Bulletin des communes*, mais les journaux coupables d'avoir reproduit ses mensonges et ses diffamations. Parmi les jugements qui intervinrent, celui que rendit le tribunal de Nevers fut particulièrement remarqué. Trois anciens députés républicains de la Chambre dissoute le 25 juin 1877 s'étaient émus des attaques odieuses dirigées par l'organe de M. de Fourtou contre les 363, qu'il n'avait pas craint de confondre avec les assassins et les incendiaires payés par les bonapartistes pour détruire la Commune de Paris. MM. Girerd, Turigny et Gudin ne s'en prirent pas au *Bulletin des communes* lui-même. Ils savaient trop bien que, vis-à-vis de la justice le *Bulletin des communes* était un placard officiel, revêtu d'un caractère administratif; que chacun des articles de cette feuille ministérielle était un article politique et que ses mensonges, comme ses calomnies, pouvaient s'établir sous le bénéfice de l'anonymat et de l'irresponsabilité. Mais les trois honorables députés pensèrent avec raison que tout journal reproduisant les articles du *Bulletin des communes* prenait la responsabilité de ces articles. Le *Nivernais* avait reproduit les attaques dirigées contre les républicains par le *Bulletin* de M. de Fourtou, et il les avait même agrémentées de quelques réflexions personnelles, qui n'avaient d'autre objet que de faire ressortir la beauté du texte et qui n'eurent d'autre résultat que de faire ressortir la gravité et la honte du délit. Le *Nivernais* fut condamné, et le dispositif du jugement se chargea de venger les députés outrageusement diffamés par le *Bulletin des Communes*.

« Attendu, dit le jugement du tribunal Nevers, qu'il n'est pas douteux que les attaques dont se plaignent MM. Girerd, Turigny et Gudin ont été dirigées contre eux et leurs anciens collègues à raison de leur qualité d'hommes publics; que si l'auteur de la publication incriminée a pu avoir en vue de diminuer la considération de ceux qu'il regardait comme futurs candidats, il ne les a pas moins désignés collectivement, puisqu'ils sont des « 363 anciens députés radicaux, que vise l'article. »

Et plus loin :

« Attendu que les demandeurs relèvent dans la publication dont il s'agit deux passages, dont l'un constituerait un outrage par le rapprochement établi entre les partisans de la Commune, les complices des incendiaires et des scélérats de 1871 et les 363 anciens députés; le second passage, une diffamation, en ce qu'il imputerait aux mêmes 363 députés d'avoir pour programme la désorganisation et la destruction de l'armée, etc. »

Le jugement conclut en condamnant le *Nivernais* à payer aux trois députés demandeurs la somme de 500 francs, à titre de dommages-intérêts. Moralement, ce fut le *Bulletin des communes* qui fut flétri et condamné.

C'était juste.

Alors qu'il n'y a pas un seul intérêt matériel, même le plus minime, qui ne soit garanti par nos lois et qui puisse être lésé sans que l'intéressé trouve des juges de cette attente, le *Bulletin des communes*, par les ordres des hommes du 16 mai, s'emparait de l'honneur des citoyens, et, couvert par l'impunité heureusement momentanée des ministres, il se plaisait à le salir. Il attaquait sans se découvrir; il frappait sans s'exposer. Entre les mains de M. de Fourtou, le *Bulletin des communes* était devenu une arme, arme d'autant plus précieuse pour ceux qui l'employaient, qu'ils étaient incapables d'en manier de plus loyales.

Le Bulletin des communes, sous le gouvernement du 16 mai, était l'organe officiel du mensonge, de la diffamation et de l'injure. La collection de ce placard sera un document instructif pour tous ceux qui seront tentés d'écrire l'histoire de ces tristes moments et de ces personnages plus tristes encore.

COMMUNEUX, EUSE s. (ko-mu-neu, eu-ze — rad. *commune*). Partisan de la Commune de Paris en 1871. Il On dit aussi COMMUNARD.

COMOPHORE adj. (ko-mo-fo-re — du gr. *komé*, chevelure; *phoros*, qui porte). Qui porte des cheveux, qui a une chevelure.

* **COMPASSER** v. a. ou tr. — Armur. *Compasser le canon d'une arme à feu*, En vérifier l'épaisseur au moyen d'une espèce de compas.

COMPÉNÉTRATION s. f. (kon-pé-né-tra-si-on — du préf. *com*, et de *pénétration*). Pénétration mutuelle : *La* COMPÉNÉTRATION *de l'âme et du corps.*

COMPENSATIF, IVE adj. (kon-pan-sa-tif, i-ve — rad. *compensation*). Qui produit la compensation.

COMPENSATIONNISTE s. m. (kon-pan-sa-si-o-ni-ste — rad. *compensation*). Partisan des compensations, en matière de droits de douane.

COMPENSATIVEMENT adv. (kon-pan-sa-ti-ve-man — rad. *compensation*). D'une manière qui établit compensation.

* **COMPIÈGNE**, ville de France (Oise), ch.-l. d'arrond., sur l'Oise, à 50 kilom. N.-E. de Beauvais; pop. aggl., 10,253 hab. — pop. tot., 12,281 hab. L'arrond. compte 8 cant., 157 comm., 94,550 hab. La direction des beaux-arts a organisé en 1874, sous le nom de « Musée khmer, » dans la salle des Gardes du palais de Compiègne, une exposition permanente des antiquités rapportées du Cambodge par la mission que dirigeait le lieutenant de vaisseau Delaporte. Ce musée khmer contient des pièces d'art remarquables et des documents nombreux, que nos savants pourront utiliser pour l'étude de la civilisation des anciens Cambogiens.

COMPIÈGNE (Louis-Eugène-Henri DU PONT, marquis DE), voyageur et écrivain français, né à Fuligny (Aube) en 1846, mort au Caire en 1877. Il fit ses études de droit et fut nommé auditeur au conseil d'Etat. Au moment où éclata la guerre de 1870, M. de Compiègne, qui voyageait aux Etats-Unis, se hâta de revenir en France. Il s'engagea dans le 47e régiment de ligne et se conduisit bravement. Entraîné par son goût pour les voyages, il résolut ensuite d'explorer une partie de l'Afrique. Vers la fin de 1872, il partit avec M. Marche, dans le but de poursuivre dans l'Afrique équatoriale les études topographiques et zoologiques si brillamment inaugurées par M. du Chaillu. Les deux voyageurs arrivèrent au Gabon le 15 février 1873. Peu après, ils se mirent à explorer le cours de l'Ogoway ou Ogôoué, présentant un grand intérêt en raison des lacs auxquels il peut conduire, et grâce auquel on peut pénétrer, par le côté occidental de l'Afrique, dans le plateau central, resté jusqu'à ce jour à peu près entièrement inconnu. Arrivés au delà de la pointe Pétiche, le cours extrême des anciennes explorations, ils durent s'arrêter; mais, au commencement de janvier 1874, grâce aux ressources qui permettaient de remonter plus facilement les rapides, ils s'engagèrent dans le cours supérieur de l'Ogoway, appelé alors Okanda, avec quatre pirogues montées par des Gadiols et des Ponguès, qui les avaient conduits jusqu'à la pointe Pétiche. Le 1er mai, ils durent négocier avec le roi du pays pour pouvoir franchir les rapides. Après des exigences du chef indigène, ils continuèrent leur voyage de vive force, rencontrèrent une foule de rapides sur un parcours de plus de 200 kilomètres, puis ils arrivèrent dans le pays des Apingi. A travers mille dangers, au milieu de fatigues incessantes, de révoltes de leur escorte, etc., les voyageurs pénétrèrent ensuite dans le pays des Oyeba, occupé par une peuplade avide et féroce qui les attaqua avec fureur. L'escorte refusa d'aller plus avant, et MM. de Compiègne et Marche, qui n'étaient plus, au dire des indigènes, qu'à quatre journées de la région des grands lacs, durent redescendre le cours du fleuve. Après une succession d'épreuves de tout genre, les deux voyageurs, malades et désespérés, se virent rejetés sur le territoire des Okandas, puis à la pointe Pétiche, enfin au Gabon, où ils furent recueillis dans un hôpital français. Quelque temps après son retour en France, M. de Compiègne se rendit en Egypte, où il devint secrétaire de la Commission de géographie du Caire, puis président de cette société. Au mois de février 1877, un Allemand, nommé Mayer, l'avait accusé d'avoir supplanté M. Schweinfurt, qui venait de donner sa démission de président de la Commission de géographie, M. de Compiègne protesta énergiquement et, à la suite d'une violente altercation, une rencontre fut décidée. Les deux adversaires se battirent au pistolet. M. de Compiègne reçut une balle entre la clavicule et l'omoplate et mourut de sa blessure huit jours plus tard. On a de lui trois ouvrages, intéressants par la science des observations et par le charme du style : *l'Afrique équatoriale. Okanda, Bangouens, Oyeba* (1875, in-12, avec carte); *Voyages, chasses et guerres* (1876, in-12).

COMPITAL, ALE adj. (kon-pi-tal, a-le — lat. *compitalis*; de *compitum*, carrefour). Antiq. rom. Qui a rapport aux compitales : *Jeux* COMPITAUX.

COMPLUTE, ville au centre de la Tarraconaise, aujourd'hui ALCALA-DE-HÉNARES.

Complute (BIBLE DE), bible polyglotte, que le cardinal Ximénès fit publier à Alcala.

* **COMPOSITION** s. f. — Encycl. Zool. *Unité de composition*. V. UNITÉ, au tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 655.

COMPREIGNAC, bourg de France (Haute-Vienne), cant. et à 10 kilom. de Nantiat, arrond. et à 26 kilom. de Bellac, près d'un affluent de la Gartempe; pop. aggl., 274 hab. — pop. tot., 2,256 hab.

COMPRESSIMÈTRE s. m. (kon-prè-si-mè-tre). Chir. Rubans de fil ou cordon qu'on applique immédiatement sur le corps au-dessous d'un bandage, pour s'assurer du degré de compression exercée par l'appareil.

* **COMPS**, bourg de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. de Draguignan, sur le penchant d'un rocher au pied duquel coule l'Artubi; pop. aggl., 323 hab. — pop. tot., 801 hab.

COMPSA s. f. (kon-psa). Entom. Syn. d'RIBIDON.

COMPTE-CALIX (François-Claudius), peintre français, né à Lyon en 1813. Il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale et reçut des leçons de Bonnefond. M. Compte-Calix débuta à Paris, au Salon de 1840, par deux tableaux de genre, la *Sœur cadette* et la *Ressemblance*. Depuis lors, il a exécuté un nombre considérable de tableaux de genre, des toiles historiques, des paysages, des portraits, etc. Cet artiste possède un talent agréable et fin, élégant et spirituel. Nous citerons, parmi les œuvres qu'il a exposées : le *Retour des émigrés*, l'*Heureuse rencontre* (1841); la *Chute des feuilles* (1843); *Sainte Elisabeth de Hongrie* (1844); la *Mère et la marâtre*, *Chemin faisant*, les *Caquets* (1845); l'*Amour au château*, l'*Amour à la chaumière*, *Salut à la meunière* (1846); *Seule au monde*, le portrait de *M. Pavy*, évêque d'Alger (1848); *Sentinelle perdue*, le portrait de l'*archevêque Sibour* (1849); *Dieu le fait vivre* (1850); *Dieu le fait mourir* (1852); *Comme on fait son lit on se couche* (1853); *Soutien et pardon* (à l'Exposition universelle de 1855); *Pauvre mère* (1857); le *Chat du rendez-vous*, les *Biches d'autrefois* (1859); *Comment on apprend à pêcher*, *Il n'y a pas de fer sans fumée* (1861); le *Départ des hirondelles*, le *Jour de l'an* (1862); les *Amies de pension*, le *Nid d'hirondelles* (1864); le *Nid de vipères*, *Et rose elle a vécu...* (1865); *En forêt*, le *Soir* (1866); le *Facteur rural*, la *Lectrice* (1867); le *Vieil ami* (à l'Exposition universelle de 1867); *Sous la charmille* (1868); l'*Orpheline*, la *Prairie* (1869); *Pauvre amour* (1870); la *Leçon de géographie* (1872); *Pauvre grand'mère! Simple histoire* (1873); *Ne le réveillez pas*, *Adam et Eve* (1874); *Un petit chemin qui mène loin*, *Où diable sont-ils?* (1875); *Venise*, *Pas le plus petit frère* (1876); *Une noce bressane*, *Il m'a dit...* (1877), etc. M. Compte-Calix a obtenu des médailles aux Salons de 1844, de 1857, 1861 et 1863.

* **COMTE** (Achille-Joseph), naturaliste français. — Il est mort à Nantes en 1866.

* **COMTE** (Pierre-Charles), peintre français. — Les derniers tableaux de ce brillant artiste sont : *Eléonore d'Este, sœur du duc de Guise, fait jurer à son fils, Henri de Guise, surnommé plus tard le Balafré, de venger son père, assassiné devant Orléans* (1864), tableau savamment composé et d'un excellent coloris; *Charles-Quint après son abdication, Jeune dame hollandaise brodant* (1866); *Henri III pendant l'assassinat de duc de Guise*, toile qui fut beaucoup remarquée; *Corps de garde au XVIe siècle* (1867); *Bohémiens faisant danser de petits cochons devant Louis XI*, le *Miroir* (1869); *Marie Touchet* (1870); les *Corgnes de Fontainebleau au XVIe siècle* (1874); l'*Hiver* (1876); les *Cartes*, la *Nièce de don Quichotte* (1877), etc.

COMTE (Charles), directeur du théâtre des Bouffes, né à Paris en 1828. Il appartient à la famille des Comte qui fondèrent le théâtre de ce nom au passage Choiseul, théâtre qui se nomme aujourd'hui les Bouffes. Charles Comte a fait ses études au collège Henri IV, où il a remporté plusieurs prix d'honneur. Il est docteur en droit, et les nombreux procès qu'a eus sa famille, et qu'il plaida, prouvent l'activité et l'impatience de son caractère. Il s'habituait à ses épaules le manteau de la Romarina, tout son être frissonne de délicieuses angoisses. Ce douceur ! ô joie ! elle a retrouvé son pot de rouge, la patte de lièvre, les pinceaux, et, de temps en temps, quand la porte s'ouvre (la scène se passe dans sa loge), elle respire cette bonne odeur faite, mélange de gaz, d'humidité souterraine, de peinture fraîche, qui monte des coulisses avec la voix du régisseur. En scène pour le premier acte ! Tout à coup, pendant qu'elle se prépare à sa rentrée triomphale, un de ses camarades se précipite dans sa loge, un journal à la main : « As-tu lu cela ? » lui dit-il. Cela, c'est un article paru le matin même, un article infâme, flèche empoisonnée que lui décoche la main gantée d'une rivale. Il y est question d'une grande actrice, comtesse de rencontre, qui vend ses faveurs très-cher et à l'impudence d'envoyer son mari toucher la facture, sous la forme d'un simple emploi mondain. C'est ainsi que le baron de ***, le lendemain du jour où il a su plaire à la comtesse, a dû prêter 50,000 francs au mari. « Qu'y a-t-il de vrai dans cette infamie? demande le bon Tuffolo. — Tout, répond la comtesse tout en continuant de se maquiller parce que le temps presse, tout, sinon que le comte est le plus honnête du monde et qu'il ne s'est jamais douté de mes relations avec l'autre. » Romani arrive à son tour. La comtesse n'essaye même pas de se justifier; elle est toute à son entrée en scène, qui approche, et Romani a beau se poignarder devant elle, elle tend l'oreille à l'appel du régisseur. Cependant on sauve le comte, qui l'aime toujours, et, par un retour que justifient assez toutes les péripéties des scènes précédentes, elle se met, elle aussi, à l'aimer à la folie. Romani a pardonné à sa femme, mais il ne peut ni ne veut plus vivre avec elle. Alors elle se décide à mourir et fait tous les préparatifs funèbres; elle va jusqu'à régler les détails de son enterrement. Heureusement le bon Tuffolo est là; il lui remontre quelle perte sa mort serait pour le théâtre, et la comtesse, chez qui l'actrice prend le dessus, finit par s'écrier : « Va dire que je pourrai ce soir. » Il y a dans cette pièce, qui n'est ni un drame ni une comedie et qui tient de l'un et de l'autre, beaucoup d'étude et d'entente du théâtre.

COMUNIDADES s. m. pl. (ko-mu-ni-dades — mot espagnol). Nom donné à certains corps municipaux d'Espagne, dont les membres étaient élus pour deux ans.

CONCARNEAU, ville de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Quimper, avec un petit port, en partie sur un îlot, au fond d'une anse communiquant avec la baie de Fouesnant; pop. aggl., 4,357 hab. — pop. tot., 4,463 hab. Concarneau est divisé en deux parties : la Ville-Close, défendue par un épais rempart et reliée à la terre par une chaussée; elle est le plus de la mer entoure à toutes les marées, et le faubourg Sainte-Croix, relié à la Ville-Close par un pont-levis. Concarneau occupe certainement en tort de s'arrêter avant le concile de Trente, sur lequel les documents abondent et qui est maintenant suffisamment loin de nous pour qu'on puisse le juger. Les scrupules qui l'ont empêché de suivre sa tâche jusqu'au bout sont certainement exagérés.

Cet important ouvrage est apprécié de la manière suivante par un critique du *Journal officiel* : « Ce qui permet de considérer l'*Histoire des conciles* de Mgr Hefele comme une véritable histoire de l'Eglise, c'est que l'auteur, au lieu de traiter les conciles comme des pièces détachées, les a étudiés dans leur suite et leurs rapports comme les divers chapitres de l'histoire organique de l'Eglise. C'est avec une abondance, la sûreté et la scrupuleuse exactitude des renseignements, le mérite supérieur et original de cet ouvrage. Les conciles, en effet, ont été dans l'Eglise le grand instrument de l'unité. Avant Constantin, l'activité spéculative s'était déployée largement. En même temps que l'Eglise formait et mettait en lumière sa hiérarchie, elle commença à édifier et à formuler sa doctrine par la plume d'hommes de cœur et de science qui la lui avaient gagnée. Ces volontaires de la foi nouvelle, Grecs-Orientaux et Alexandrins, sortis pour la plupart des écoles de la philosophie profane, en défendant au IIe siècle la religion proscrite, l'exposaient et l'expliquaient librement et entreprenaient de fixer dans leurs écrits la tradition orale qui avait suffi jusqu'alors. La bonne volonté, le dévouement, l'inspiration individuelle leur tenaient lieu d'investiture et de mandat. Qui sentait en soi le zèle, le courage et les paroles de vérité, se donnait carrière, parlait et écrivait à ses risques et périls. La plupart des apologistes et des polémistes de la seconde moitié du IIe siècle, qui furent les premiers vers du dogme, n'appartiennent pas à la hiérarchie ecclésiastique ; Aristide, Quadratus, Getulius, Justin, Tatien, Athénagore, Castor, Rhodon et bien d'autres, sans doute, ne paraissent avoir été ni évêques, ni prêtres, ni diacres, ni délégués de personne. Ils ne relevaient que de leur conscience et de la conscience des fidèles. Ce travail indépendant d'esprits isolés et sans autre règle ni lien qu'une tradition écrite ou orale un peu vague, en dehors des grandes lignes du système chrétien et surtout des témérités spéculatives de ceux qui prétendaient ou se passer de) tradition ou l'interpréter avec une liberté sans limites et y mêler des éléments étrangers, sortirent nombre d'opinions particulières, c'est-à-dire d'hérésies. Le bon sens de la « grande Eglise » et de ses sages guides sut défendre la pureté et l'intégrité de la foi. Mais c'était peu de condamner les déviations et de s'attacher à la tradition comme à l'ancre du salut; il fallut encore l'expliquer avec autorité. Il fallut, sur tel ou tel point, à mesure que les difficultés naissaient, lui donner une explication précise, l'enfermer dans une formule qui coupât court aux nouveautés, terminât les recherches et fixât les âmes dans l'immuable. Cette œuvre de définition résolue et de promulgation souveraine, l'Eglise réunie dans ses conciles et délibérant librement l'a accomplie. C'est proprement l'œuvre des conciles et particulièrement des premiers grands conciles tenus en Orient.

« L'*Histoire des conciles* de Mgr Hefele est un monument considérable. C'est la plus complète, la plus impartiale et la plus exacte réduction des annales conciliaires que nous possédions. C'est, on peut le dire, une très-véritable et très-scientifique histoire de l'Eglise, depuis Constantin jusqu'à la fin du concile de Bâle et la restauration de l'unité ecclésiastique; histoire heureusement exempte, en général, de vues systématiques, de synthèses hasardées et aventureuses, de vaines déclamations, où l'on ne trouve de discussions théologiques que ce qu'il en faut pour comprendre les questions traitées dans les conciles; libre aussi de préoccupations dogmatiques et morales, et où l'auteur, fort sagement, n'a eu d'autre souci que d'exposer les idées et de raconter les faits. »

* **CONCINI** (Concino), plus connu sous le nom de **maréchal d'Ancre**. — Le *Journal des Débats* a donné sur les faits qui suivirent la mort de Concini des détails précis qui font bien ressortir la haine universelle dont il était l'objet :

Le 24 avril 1617, à neuf heures du soir, deux hommes portant un fardeau entraient furtivement dans Saint-Germain-l'Auxerrois. Arrivés près des orgues, ils s'arrêtèrent devant un vaste trou qui venait d'être creusé en cet endroit. C'était une fosse.

Ils détachèrent une corde qui tenait enroulée une large pièce de toile blanche autour d'un corps très-volumineux. Cette toile était tachée de sang. Un cadavre tomba sur les dalles, et ces hommes le poussèrent dans le trou, qu'ils remplirent de terre et qu'ils scellèrent de la pierre qui avait été enlevée.

Ce cadavre était celui de Concini, maréchal d'Ancre! La célèbre ombre de Marie de Médicis avait fait son favori, et dont il épousa la femme de chambre, avait été assassiné le matin par ordre de Louis XIII.

Le lendemain 25 avril, un dimanche, la cour pénétra dans l'église, fureta de droite et de gauche et s'arrêta devant la fosse en disant à des moines qui la suivaient : « Ce chien d'Italien est enterré là; laisserons-nous son cadavre en terre sainte? — Non! hurlèrent-ils; à la voirie le beau maréchal! »

On gratta la terre; les pieds du cadavre perçaient à la surface. On attacha les jambes avec la corde de la cloche et l'on tira le corps hors de la fosse; puis les deux battants de la porte du centre de la façade principale s'ouvrirent, et le cadavre fut traîné sur le pavé, au milieu d'une multitude furieuse, jusqu'au pont Neuf.

On pendit le corps du maréchal d'Ancre à une potence que lui-même avait fait dresser pour y étrangler ceux qui n'étaient point de son parti.

Quelques moments après, le peuple se rua sur le cadavre de Concini. On lui coupa le nez, les oreilles, les bras, qu'on traîna dans les divers quartiers de Paris et qu'on brûla à la fin du jour en place de Grève avec le bois de la potence.

L'histoire rapporte que le fils de Concini se trouvait au Louvre quand eurent lieu ces horribles représailles. Il s'informa de ce qui se passait. Alors un des archers le fit approcher d'une fenêtre et, lui désignant du doigt le pont Neuf, il dit au jeune homme, qui lui-même faisait remarquer à ses voisins le cadavre qui vacillait à la potence :

« Ce cadavre que tu montres au doigt est celui de ton père, le maréchal d'Ancre, qui vécut d'infamies !... Apprends à mieux vivre que lui... »

C'est quelque temps après cette scène émouvante que le cadavre de Concini fut traîné dans la boue et souillé de mille façons dans la rue de l'Arbre-Sec.

Là eut lieu un acte hideux et révoltant : un homme arracha le cœur du maréchal, alla le faire rôtir et vint manger en pleine rue, sur un plat garni de vinaigre, ce morceau humain, aux cris effrénés de ce peuple enivré de sang.

* **CONCLUSION** s. f. — Liturg. Nom donné par saint Grégoire à l'oraison qu'on appelle aujourd'hui *post-communion*.

CONCORDIA s. f. (kon-kor-di-a). Planète télescopique, découverte par M. Luther en 1860.

CONCORDIA, ville de la république Argentine, province d'Entre-Rios, sur le fleuve Uruguay; 17,622 hab.

CONCRAIRE v. a. ou tr. (kon-krè-re — rad. *concret*). Former un tout concret de. Il est opposé à ABSTRAIRE.

* **CONCRET** s. m. — Nom donne a une espèce de béton.

* **CONCRÉTER** v. a. ou tr. — Réunir en un tout concret, donner un caractère concret à.

CONCULCATEUR, TRICE s. (kon-kul-kateur, tri-se — rad. *conculquer*). Personne qui foule aux pieds, qui opprime : *Un* CONCULCATEUR *de peuples*. Il peu usité.

CONCURRENCÉ (kon-ku-ran-sé) part. passé du v. Concurrencer. Qui apporte une concurrence.

CONCHIOLINE s. f. (kon-ki-o-li-ne — du lat. *concha*, coquille). Chim. Substance retirée par Fremy de la coquille de certains mollusques, et qui ressemble à la kératine ou à l'épidermose.

CONCHULES s. f. pl. (kon-ku-le — dimin. du lat. *concha*, coquille). Forám. Syn. d'AGASTHIÈGUES.

CONCHYLIE s. f. (kon-ki-lî — du gr. *kogkulon*, petite coquille). Moll. Genre qu'avait proposé Cuvier, et qui aurait été formé des genres mélanie, phasianelle, ampullaire et janthine.

* **CONCILE** s. m. — Encycl. A la liste des *conciles* que nous avons donnée au tome IV, il faut ajouter celui du Vatican, auquel nous avons consacré un article spécial, au t. XV du *Grand Dictionnaire*, p. 805.

Conciles (HISTOIRE DES) **d'après les documents originaux**, par le docteur Ch.-J. Hefele, évêque de Rothenbourg; traduction française de l'abbé Delarc (Paris, 1869-1876, 11 vol. in-8°). Il existait déjà d'assez nombreuses histoires des conciles, celles de Labbe, d'Hardouin et de Mauri, mais ces collections forment des montagnes d'énormes in-folio. Le docteur Hefele a entrepris une publication qui fût plus qu'un résumé de ces volumineuses histoires, sans être d'un maniement aussi incommode et qui offrît un ensemble suffisamment complet. La traduction française de cet important ouvrage fut entreprise par l'abbé Goschler, au moment où l'on annonçait le concile du Vatican; la mort l'empêcha d'aller plus loin que le second volume, et l'abbé Delarc se mit résolûment à continuer son œuvre. Elle est aujourd'hui complète, moins une table méthodique des matières, qui permettra de se reconnaître dans cette masse de documents.

Dans le plan de l'auteur allemand, les premiers conciles, ceux de Jérusalem, d'Antioche et toutes les assemblées qui ont précédé l'édit de Milan (313) n'occupent, avec raison, qu'un assez petit espace. Les Eglises plutôt que de mots que l'Eglise veut voir des conciles avant que le catholicisme eût légalement; il y avait alors des Eglises plutôt qu'une Eglise. Mais l'évêque de Rothenbourg a certainement eu tort de s'arrêter avant le concile de Trente, sur lequel les documents abondent et qui est maintenant suffisamment loin de nous pour qu'on puisse le juger. Les scrupules qui l'ont empêché de suivre sa tâche jusqu'au bout sont certainement exagérés.

Cet important ouvrage est apprécié de la manière suivante par un critique du *Journal officiel* : « Ce qui permet de considérer l'*Histoire des conciles* de Mgr Hefele comme une véritable histoire de l'Eglise, c'est que l'auteur, au lieu de traiter les conciles comme des pièces détachées, les a étudiés dans leur suite et leurs rapports comme les divers chapitres de l'histoire organique de l'Eglise. C'est avec une abondance, la sûreté et la scrupuleuse exactitude des renseignements, le mérite supérieur et original de cet ouvrage. Les conciles, en effet, ont été dans l'Eglise le grand instrument de l'unité. Avant Constantin, l'activité spéculative s'était déployée largement. En même temps que l'Eglise formait et mettait en lumière sa hiérarchie, elle commença à édifier et à formuler sa doctrine par la plume d'hommes de cœur et de science qui la lui avaient gagnée. Ces volontaires de la foi nouvelle, Grecs-Orientaux et Alexandrins, sortis pour la plupart des écoles de la philosophie profane, en défendant au IIe siècle la religion proscrite, l'exposaient et l'expliquaient librement et entreprenaient de fixer dans leurs écrits la tradition orale qui avait suffi jusqu'alors. La bonne volonté, le dévouement, l'inspiration individuelle leur tenaient lieu d'investiture et de mandat. Qui sentait en soi le zèle, le courage et les paroles de vérité, se donnait carrière, parlait et écrivait à ses risques et périls. La plupart des apologistes et des polémistes de la seconde moitié du IIe siècle, qui furent les premiers vers du dogme, n'appartiennent pas à la hiérarchie ecclésiastique ; Aristide, Quadratus, Getulius, Justin, Tatien, Athénagore, Castor, Rhodon et bien d'autres, sans doute, ne paraissent avoir été ni évêques, ni prêtres, ni diacres, ni délégués de personne. Ils ne relevaient que de leur conscience et de la conscience des fidèles. Ce travail indépendant d'esprits isolés et sans autre règle ni lien qu'une tradition écrite ou orale un peu vague, en dehors des grandes lignes du système chrétien et surtout des témérités spéculatives de ceux qui prétendaient ou se passer de) tradition ou l'interpréter avec une liberté sans limites et y mêler des éléments étrangers, sortirent nombre d'opinions particulières, c'est-à-dire d'hérésies. Le bon sens de la « grande Eglise » et de ses sages guides sut défendre la pureté et l'intégrité de la foi. Mais c'était peu de condamner les déviations et de s'attacher à la tradition comme à l'ancre du salut; il fallut encore l'expliquer avec autorité. Il fallut, sur tel ou tel point, à mesure que les difficultés naissaient, lui donner une explication précise, l'enfermer dans une formule qui coupât court aux nouveautés, terminât les recherches et fixât les âmes dans l'immuable. Cette œuvre de définition résolue et de promulgation souveraine, l'Eglise réunie dans ses co-

CONCURRENCER v. a. ou tr. (kon-ku-ran-sé — rad. *concurrence*). Faire concurrence à : *Alors notre marine pourra* CONCURRENCER *les marines étrangères.* ‖ Néol.

CONCURRENTIEL, ELLE adj. (kon-ku-ran-si-el, è-le — rad. *concurrence*). Qui fait concurrence : *Il existe des compagnies* CONCURRENTIELLES *pour les lignes à concéder.* (Journ. offic.) ‖ Néol.

CONDAGA s. m. (kon-da-ga). Un des noms du coquillage appelé cauri ou cauris.

CONDAMNATEUR s. m. (kon-da-na-teur — rad. *condamner*). Celui qui condamne ou qui a condamné : *Les* CONDAMNATEURS *de Calas.* (Volt.)

* **CONDAT ou CONDAT-EN-FENIERS**, bourg de France (Cantal), cant. et à 9 kilom. de Marcenat, arrond. et à 42 kilom. N.-O. de Murat, près du confluent de la Rue et de la Santoire; pop. aggl., 670 hab. — pop. tot., 2,247 hab. Un grand nombre des habitants de ce bourg font en hiver le métier de colporteur.

* **CONDÉ-EN-BRIE**, bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Château-Thierry, au confluent de la Dhuys et du Surmelin; pop. aggl., 639 hab. — pop. tot., 651 hab.

* **CONDÉ-SUR-ESCAUT**, ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-E. de Valenciennes, au confluent de la Haye et de l'Escaut, à 6 kilom. de la frontière belge; pop. aggl., 2,818 hab. — pop. tot., 4,964 hab. « Cette ville est entourée de fortifications citées parmi les plus remarquables de la France, dit M. Ad. Joanne, et peut facilement être mise à l'abri d'un coup de main au moyen d'une inondation du territoire environnant. »

* **CONDÉ-SUR-NOIREAU**, ville de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. E. de Vire, au confluent du Noireau et de la Drouance; pop. aggl., 6,422 hab. — pop. tot., 6,871 hab. On compte à Condé et dans les environs (1872) 70 filatures hydrauliques (25,000 broches et 5,000 ouvriers).

Condé (HISTOIRE DES PRINCES DE LA MAISON DE CONDÉ), par M. le duc d'Aumale (1860, 2 vol. in-8°). Cette étude historique, interdite en France au moment où elle allait paraître, en 1863, vit, six années plus tard, lever son interdiction et put enfin être appréciée du public.

On connaît assez, pour que nous n'entrions dans aucun détail, l'histoire des princes de la maison de Condé, qui compte parmi ses illustrations : Louis Ier, prince de Condé, oncle de Henri IV, chef des calvinistes, tué en 1569, après la bataille de Jarnac. Henri Ier, prince de Condé, qui combattit dans les rangs des calvinistes, et n'échappa à la Saint-Barthélemy qu'en abjurant (1552-1588); Louis II, prince de Condé, dit le *Grand Condé*, qui s'illustra par les victoires de Rocroy, Fribourg, Nordlingen et Lens (1621-1686); Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, qui émigra en 1792 et forma sur les bords du Rhin l'armée dite de Condé (1736-1818); Louis-Henri-Joseph, prince de Condé, trouvé pendu en 1830 dans son château de Chantilly; enfin ce malheureux duc d'Enghien, fils du prince de Condé, que Napoléon, au mépris de toute loi et de toute justice, fit fusiller dans les fossés de Vincennes (1772-1804).

C'est évidemment l'histoire de ce dernier qui épouvantait les ministres de l'Empire auxiliateurs. Les détails de la catastrophe des fossés de Vincennes sont assez connus pour qu'il n'y ait plus rien de nouveau à y ajouter. En interdire la lecture, c'était faire croire que le pouvoir craignait quelque révélation terrible à ce sujet. Or il n'en était rien. Le duc d'Aumale s'est borné simplement à prouver encore une fois les torts de Napoléon dans cet assassinat militaire.

Comme histoire, le livre est bien conçu, bien étudié, écrit dans un style simple et froid, sans vues ni faits nouveaux. Aussi la curiosité du public très-surexcitée fut-elle déçue lorsque l'ouvrage fut connu.

CONDITOR, dieu champêtre des Romains, qui veillait à la conservation des grains après la moisson.

CONDOCHATES, fleuve de l'Inde septentrionale, affluent du Gange.

* **CONDOM**, ville de France (Gers), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 43 kilom. N.-O. d'Auch, à 671 kilom. S.-O. de Paris, sur une colline au pied de laquelle coulent la Baïse et la Gèle; pop. aggl., 5,033 hab. — pop. tot., 8,282 hab. L'arrond. compte 6 cant., 87 comm., 67,620 hab. Cette ville, dont le nom latin signifie *assemblée des seigneurs*, fut fondée par des seigneurs gascons. Elle fut incendiée par les Normands vers 840. En 1340, elle repoussa les Anglais et les chassa en 1369; ils la reprirent en 1374. En 1569, elle tomba au pouvoir des protestants commandés par Montgomery.

* **CONDRIEU**, ville de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. S. de Lyon, sur un coteau de la rive droite du Rhône, réunie au quartier du port par un pont suspendu; pop. aggl., 1,376 hab. — pop. tot., 2,602 hab. Fabrication d'étoffes communes et de broderies; construction de bateaux. Son territoire produit d'excellent vin blanc. C'était au moyen âge une place forte, qui fut prise par les Viennois en 1328, et par les rois de France en 1335. Patrie du maréchal de Villars.

CONDUPLIQUÉ, ÉE adj. (kon-du-pli-ké). Syn. de CONDUPLICATIF.

CONDURANGO s. m. (kon-du-ran-go). Bot. Plante de la famille des asclépiadées, qui croît dans l'Amérique méridionale.

* **CONFÉRENCE** s. f. — Encycl. Hist. *Conférences de Londres*. N. L'ORDRES (conférences de), dans ce *Supplément*.

— Enseig. *Conférences littéraires, scientifiques et politiques*. Les *conférences*, qui constituent sans contredit une des meilleures méthodes d'instruction publique, sont en France une fondation de date récente. Quelques jours après le coup d'État du 2 décembre 1851, un jeune professeur de l'Université, M. Deschanel, était jeté en prison, puis exilé en Belgique en vertu d'une mesure administrative et sans autre forme de procès. Il eut l'idée d'ouvrir à Bruxelles des *conférences* littéraires, où il convia les hommes aussi bien que les hommes, chose qui ne s'était pas encore faite en ce pays. Le succès de ces *conférences*, faites par un homme jeune, ardent et enthousiaste de la liberté, émut la réaction cléricale. Cette guerre du clergé ne fit qu'accroître la vogue du conférencier. La curiosité du public bruxellois était d'ailleurs excitée par la présence assidue à ces *conférences* de tous les hommes éminents proscrits par le coup d'État. On y voyait Victor Hugo, Edgar Quinet, le général Lamoricière, le général Bedeau, le colonel Charras, Etienne Arago, David d'Angers, Madier de Montjau, Bancel, Pascal Duprat, Marc-Dufraisse, Fleury, Laussedat, Charles Place, Gambon, Hetzel, Labrousse, Victor Borie, Baune, Caylus, Léopold Duras, Noël Parfait, Tesnière, Victor Considérant, Lachambeaudie, Songeon, Bouzat, Brives, Joigneaux, Oscar Gervais, Louis Ménard, Victor Vinçay, le capitaine Cholat, Delcu, Alphonse Esquiros, Belin, Dupont de Bussac, Lamarque, Latrade, Rousseau, Saint-Ferréol, presque tous anciens représentants du peuple. Le coup d'État reconnu de ce parterre des rois de l'intelligence était Victor Hugo. On s'étouffait pour le voir, et bientôt la longue salle du cercle artistique et littéraire située dans la galerie de la Reine se trouva trop étroite. On la changea contre une plus grande, dans la maison du Roi, en face de l'hôtel de ville.

De Bruxelles, les *conférences* s'étendirent aux autres villes de Belgique, Gand, Bruges, Anvers, Liége, Verviers, Charleroi, et jusqu'en Hollande, à Amsterdam, à Maëstricht, etc.

L'année suivante (1853), Madier de Montjau fit aussi des *conférences*, d'abord à Bruxelles, puis dans d'autres villes. En 1854, son exemple fut suivi par Bancel. D'autres exilés encore, Laussedat, Versigny, Charles Place, Challemel-Lacour, Morel, Arsène Meunier, Agricol Perdiguier, firent à leur tour des *conférences*; c'est ainsi que la France républicaine s'honora dans l'exil. Un publiciste belge, M. Emile Leclercq, dit à ce sujet : « C'est le coup d'État français du 2 décembre qui a éveillé l'intérêt politique et philosophique de la nation belge; c'est aux exilés français que nous devons l'agitation fortifiante et féconde qui s'est faite dans nos esprits... Ces *conférences* nous ont attirés d'abord comme un spectacle... Peu à peu l'intérêt s'éveilla, les fibres généreuses vibrèrent, l'enthousiasme gagna les âmes : on trouva que l'éloquence au service de la société était une chose belle et enviable. Une noble émulation poussa les professeurs de nos universités à suivre la ligne tracée par leurs heureux devanciers. Des ce moment, la parole libre naquit en Belgique. »

Pendant ses huit années d'exil, Deschanel continua ses *conférences* dans les principales villes de la Belgique et de la Hollande. Rentré en France en 1860, il y transplanta ses *conférences*, à Paris d'abord, ensuite dans les départements.

Vers la fin de 1860, Albert Le Roy eut à son tour l'idée d'ouvrir avec M. Juette, professeur de sciences, puis avec Lissagaray, les *conférences* de la rue de la Paix. Ces *conférences* requirent du public un accueil réellement enthousiaste. Elles comptèrent parmi leurs collaborateurs : MM. Babinet, de l'Institut; Ernest Legouvé, de l'Académie française; Ferdinand de Lasteyrie, Louis Jourdan, Eugène Pelletan, Laurent Pichat, Albert Le Roy, Barral, Lissagaray, Victor Borie, Henri Brisson, Hébrard, Samson, de la Comédie-Française et du Conservatoire; plus tard, on y vit prendre part : MM. Ferdinand de Lesseps, Cortambert père et fils, Hervé, Félix Hément, Chavée, Simonin, Désiré Charnay, Wilfrid de Fonvielle, Flammarion, le docteur Piorry; pour la musique, Charles Bataille, professeur au Conservatoire.

Le succès des *conférences* de la rue de la Paix ne tarda pas à éveiller la concurrence et l'imitation. L'exemple était donné par des hommes éminents. Cet exemple se propagea comme une traînée de poudre. Les *conférences* devinrent une vogue, une fureur. Au mois de janvier 1869, M. Jules Favre faisait une *conférence* dans la salle Valentino. Quelques mois après, le théâtre du Prince-Impérial (aujourd'hui théâtre du Château-d'Eau) était transformé en une salle de *conférences* hebdomadaires, où se firent entendre MM. Saint-Marc Girardin, Jules Simon, Legouvé, Auguste Cochin, Ernest Desnoyers, etc.

Mais déjà, depuis 1866, les *conférences* de la rue de la Paix avaient dû chercher ailleurs l'hospitalité. Elles s'étaient réfugiées dans une salle souterraine, auprès du Nouvel-Opéra, la salle de l'Athénée, aujourd'hui théâtre de l'Athénée-Comique. Le banquier Bischoffsheim, qui en était le propriétaire, avait conçu le projet d'y établir des *conférences* et d'y donner en même temps des concerts.

M. Bischoffsheim avait fondé de grandes espérances sur l'alliance des *conférences* et de la musique. Malheureusement, les frais de concert furent si considérables (c'était Pasdeloup avec son orchestre et ses chœurs) que l'entreprise sombra au bout d'une année. Quant aux *conférences*, elles avaient couvert leurs frais, sans rien devoir à personne.

Au mois d'octobre 1867, les *conférences* de la rue de la Paix s'établirent dans la nouvelle salle du boulevard des Capucines. Une société se constitua au capital de 20,000 francs, divisé en 200 actions de 100 francs.

Les *conférences* du boulevard des Capucines ont aujourd'hui (1877) dix ans d'existence et sont en pleine prospérité.

M. Emile Deschanel, qui a publié une étude sur les *Conférences en France et en Belgique*, étude où nous avons puisé les renseignements qui précèdent, dit à ce sujet : « Si la mission de la France est de répandre les idées, la *conférence* est un des instruments de diffusion les plus utiles, un des plus souples et un des plus puissants organes. La *conférence* se fait toute à tous, se proportionne à chaque intelligence, s'adapte à chaque milieu. L'esprit est essentiellement chose de mesure, de rapport et de flair. C'est dans la conversation que ces qualités trouvent leur emploi, et la *conférence* est surtout une conversation publique, sous forme de monologue varié, où l'on cède souvent la parole aux plus grands esprits de tous les temps. On en exprime la substance et la moelle. On la concentre, on la réduit. On vous livre en une heure le fruit de ceux-ci, fruit de toute une vie d'étude, de réflexions, de recherches, d'expérience individuelle, mêlée aux idées condensées extraites des plus beaux génies. La *conférence* met tout cela en circulation, en usage. Elle frappe en monnaie courante les vérités utiles, neuves ou délaissées. Elle divise les idées comme les aliments, afin qu'on s'en nourrisse. Elle mêle les connaissances à l'air que l'on respire. Elle volatilise l'esprit. Elle stimule la vie intellectuelle et morale. Elle la multiplie. Elle la communique et la reçoit tour à tour. »

De son côté, Francisque Sarcey, parlant incidemment de ce que doit être une *conférence*, s'exprime ainsi dans un feuilleton du *Temps* (31 mai 1869) : « Il n'en faut point faire évidemment une leçon de Sorbonne. Ce n'est pas non plus une simple causerie : on ne cause pas devant douze cents personnes. C'est encore moins un discours, une harangue, avec de grands mouvements oratoires. C'est un mélange de tout cela ; mais dans quelle mesure?... Je n'arrive jamais devant cette table du conférencier sans une émotion secrète ; c'est un genre tout nouveau, un terrain mal connu, où l'on ne marche qu'à tâtons, risquant tout à coup de tomber dans une invisible chausse-trape... »

« Les *conférences*, dit à son tour M. Emile Deschanel, s'adressent au public tout entier : institution essentiellement démocratique, elles parlent, selon l'heure et le lieu, soit à un auditoire lettré, soit à la foule pêle-mêle. Elles parcourent tous les sujets. Littérature, science, philosophie, histoire, arts, voyages, tout leur est bon, et tout est bon au peuple, avide de s'instruire et d'échanger des effluves magnétiques. »

Et, plus loin, l'habile conférencier ajoute : « Qu'est-ce, en effet, que les *conférences*? Ce n'est pas seulement l'enseignement libre ; c'est, je l'ai dit il y a quelques années, et un fougueux prélat s'en est scandalisé (Mgr Dupanloup) dans une célèbre brochure, c'est la prédication laïque. Prédication familière, sérieuse au fond, légère dans la forme, sachant bien ce qu'elle veut, et le suivant à travers tout, avec une ténacité douce et une modération invincible, sous les formes les plus diverses. Prédication laïque, le mot a fait fortune, et en l'a imité aussi, sans doute parce qu'il était juste. Tout-dernièrement encore cet évêque lui a porté bonheur par son indignation, comme aux Ecoles professionnelles de jeunes filles par le baptême de ses injures. »

Dans une *conférence* du 23 février 1869, au théâtre du Prince-Impérial, M. Saint-Marc Girardin, après avoir reconnu qu'il n'y a pas de vrai public sans les femmes, disait très-justement : « C'est une grande erreur de croire que ce commerce, cette communication, ce dialogue qui s'appelle l'éloquence, appartienne seulement à celui qui parle; l'éloquence appartient aussi à ceux qui écoutent. Il vient de l'auditoire je ne sais quel souffle, je ne sais quelle inspiration ; on se sent vivre ensemble, on se sent parler, penser de la même manière; et la véritable éloquence, messieurs, est celle qui se dégage à la fois de l'âme d'un individu profondément convaincu et des âmes de ceux qui l'écoutent avec les mêmes sentiments et les mêmes espérances... Agrandir le cercle du public français, l'étendre sans le fausser, créer ou plutôt indiquer comment on peut créer un grand Athénée populaire; rapprocher par la communauté des goûts et des idées la diversité et l'inégalité des situations sociales, aplanir, effacer ces misérables séparations de classes qu'entretient la routine ou la malhabileté, aider, aider par tous nos efforts à je ne sais combien d'éducations intellectuelles et morales qui se font dans le peuple : voilà, messieurs, quelle est notre œuvre, œuvre à laquelle nous travaillerons en commun, auditeurs et orateurs, avec une ardente sympathie les uns pour les autres, avec une générosité ambition pour l'avenir libéral de notre chère patrie. »

Ce furent ces *conférences* qui donnèrent au seul ministre un peu libéral qu'ait eu l'Empire, M. Duruy, l'idée de placer entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre une troisième sorte d'enseignement mixte. Cette troisième espèce d'enseignement n'est rétribuée ni par le public ni par l'État; mais elle est puissamment secondée par celui-ci, qui met gratuitement à sa disposition de vastes salles, munies, pour les *conférences* scientifiques, de tous les instruments nécessaires pour les démonstrations et de produits chimiques en général fort coûteux. Ces *conférences* sont naturellement très-attrayantes pour le public. La Sorbonne, où elles ont lieu, y dépense beaucoup d'argent. Cet argent est une semence qui a porté et qui portera d'excellents fruits. L'histoire tiendra compte à M. Duruy de cette innovation, de ce souffle de renaissance, de cet esprit nouveau qu'il a fait passer sur ces voûtes de l'antique Sorbonne. De même qu'aux *conférences* de la rue de la Paix, de l'Athénée et de la salle des Capucines, le sexe faible y est admis. Toutefois, comme la marche du progrès est toujours lente dans notre beau pays de France, comme on pratique à merveille le fameux proverbe italien *che va piano va sano*, les femmes ne sont admises qu'aux *conférences* du soir.

Il existe en France un grand nombre d'anciennes, dont la douce et salutaire influence a développé la grande thèse du *Devoir*. Dans la même salle, l'éminent orateur a exposé ses idées sur la famille, idées qui ne diffèrent pas essentiellement de celles de M. Legouvé.

Les deux *conférences* faites par Eugène Pelletan, au théâtre du Prince-Impérial, sur le travail au XIXe siècle et la femme au XIXe siècle.

Les *conférences* de M. Laboulaye, notamment celle qu'il fit sur le Congrès de Vienne et celle qu'il a tenue à la Société Franklin, où il prononça l'éloge d'Horace Mann, le restaurateur de l'éducation primaire en Amérique, Abraham Lincoln, le grand citoyen martyr, a été loué deux fois en France par les conférenciers : MM. Laboulaye et Augustin Cochin. Ces deux harangues patriotiques ont été publiées dans la *Bibliothèque libérale* de Degorce-Cadot.

A la salle Herz, MM. Frédéric Passy et Athanase Coquerel, fils ont exposé très-éloquemment les maux de la guerre et les bienfaits de la paix.

Citons également des *conférences* scientifiques de M. Félix Hément. Parmi les conférenciers scientifiques, M. Hément se distingue par la clarté, la précision et l'élégance. Il se montre toujours disert, net et limpide. Nul mieux que lui ne sait rendre la science attrayante, en la débarrassant de sa croûte verte et amère.

Enfin il est de notre devoir de mentionner la remarquable *conférence* que fit, au commencement de l'année 1877, Victor Hugo à la salle du Château-d'Eau, au profit des ouvriers lyonnais. L'éminent poëte y fut l'objet d'une véritable ovation.

Appellerons-nous *conférences* les discours que le Père Hyacinthe a prononcés au Cirque d'hiver en 1877? Non, pas plus que nous ne donnerons ce titre, dont les avait cependant qualifiés l'orateur, aux sermons qu'il laissa tomber jadis avec une si grande éloquence du haut de la chaire de Notre-Dame. Le Père Hyacinthe, quoi qu'il en dise, n'a jamais été un conférencier. Le style familier de la *conférence* lui est complétement inconnu. Et, au Cirque d'hiver, aussi bien que jadis à l'église Notre-Dame, il a été un prédicateur, et pas autre chose. On peut évidemment ranger parmi les *conférences* les feuilletons parlés de M. Henri de Lapommeraye. Ces feuilletons parlés, qui furent inaugurés à la salle des *conférences* du boulevard des Capucines, étaient une innovation des plus originales. Elle consistait à faire connaître de vive voix aux gens du monde que la lecture ennuie la chronique des pièces qui avaient été jouées ou reprises durant la semaine. Certaines de ces *conférences*, faites avec beaucoup de verve, ont eu un réel succès. On s'est même demandé si l'idée de M. de Lapommeraye ne méritait pas d'être appliquée à toutes les matières qui constituent un journal, depuis le bulletin politique jusqu'à celui de la Bourse, depuis le roman inédit jusqu'au fait divers. Tout est pratique dans notre siècle d'innovations, sauf cependant la science de diriger les ballons, et ce, en dépit des *conférences* qu'a faites à ce sujet M. Dupuy de Lôme, dans la salle des Capucines.

Enfin, nous ferons remarquer l'analogie frappante qui existe entre les *conférences* et les matinées de Mlle Maria Deraisme, dont le but spécial était de faire connaître et apprécier en France les chefs-d'œuvre dramatiques modernes de l'étranger. Ces matinées ont été inaugurées pendant la saison d'hiver 1876-1877, et elles ont eu un véritable succès.

Si Mlle Maria Deraisme peut revendiquer le titre de conférencière, d'autres femmes, avant elle, avaient affiché hautement la même prétention. « Emancipons les femmes ! » s'est écriée la farouche Mme Paule Minck dans les *conférences* qui avaient lieu, il y a quelques années, dans la salle du Vauxhall. Mme Olympe Audouard a répondu par le même cri en montant à la tribune de la salle des Capucines. Et ces deux illustres conférencières ont longtemps et chaleureusement plaidé, avec des arguments *ad hominem*, la cause de leur sexe.

CONFÉRENT s. m. (kon-fé-ran). Dignitaire chargé de conférer avec des ambassadeurs, dans la république de Venise.

* **CONFESSION** s. f. — Archit. Petite construction destinée à loger des châsses, dans une église.

CONFESSIONNALISME s. m. (kon-fè-si-o-na-li-sme — rad. *confession*). Attachement étroit à une confession religieuse.

CONFISCATEUR s. m. (kon-fi-ska-teur — rad. *confisca*tion). Celui qui confisque.

Confitures (LES), tableau de M. Philippe Rousseau. Une bassine de cuivre rouge remplie de prunes de monsieur; une soupière de faïence à fleurs pleine de prunes reine-claude, qui font trébucher son couvercle; d'autres prunes dont le noyau est enlevé, se tassant dans une terrine; des balances de cuivre; des pots de verre emplis; des sillets rangés dans un verre; un couteau posé sur la *Cuisinière bourgeoise* aux feuillets fripés; enfin, deux pains de sucre, enveloppés de leur robe de papier bleuâtre, le tout posé sur une table de chêne dont le tiroir tiré laisse pendre un bas à moitié tricoté : tel est le sujet de ce tableau, qui est une merveille d'exécution et qui peut être regardé comme le chef-d'œuvre de M. Philippe Rousseau. « Quelle touche à l'emporte-pièce! dit M. Paul de Saint-Victor; quel relief souple et puissant! Avec quelle magie l'artiste a fait tourner sa soupière, reluire son chaudron, fourmiller sans monotonie ses prunes, séparées par le jeu des teintes! Le prestige de l'exécution ne saurait aller au delà! « O Rousseau! » s'écrierait Diderot du même ton dont il apostrophait Chardin à propos de son *Bocal d'olives*, « ce n'est pas du blanc, » du rouge ou du noir que tu broies sur ta palette; c'est la substance même des objets ! c'est l'art et la lumière que tu prends » à la pointe de ton pinceau et que tu poses » sur ta toile ! » M. Jules Claretie a formulé son admiration avec non moins de vivacité : « Ces *Confitures* seules feraient la réputation d'un homme. C'est excellent, savoureux, d'un inceau savant, d'une succulence appétissante; c'est la nature même avec ses saductions, sa couleur, son odeur. Et qu'est-ce que ce tableau? La formule de la confiture mise en action... Elles sont prodigieuses, ces prunes, et point en marbre ou en cire, mais en chair et en noyaux, juteuses, lumineuses, appétissantes, sucrées, avec des gouttes de comme semblables à des gouttes de rosée. L'une d'elles, placée entre le corps de la soupière et le couvercle, va positivement être écrasée. Elle l'écrase à vue d'œil. On a envie de la saisir et de la sauver. On se rappelle l'histoire des grives athéniennes et des raisins d'Apelle. »

Les *Confitures* ont été exposées au Salon de 1877.

* **CONFITURIER** s. m. — Bot. Espèce de cucurbitacée, dont les graines enivrent les animaux qui s'en nourrissent.

* **CONFLANS**, bourg de France (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Briey, au confluent de l'Orne et de l'Yron; pop. aggl., 513 hab. — pop. tot., 525 hab.

* **CONFOLENS**, ville de France (Charente), ch.-l. d'arrond. et de cant., au confluent de la Vienne et du Goire, d'où lui vient son nom, à 63 kilom. N.-E. d'Angoulême; pop. aggl., 2,187 hab. — pop. tot., 2,760 hab. L'arrond. comprend 6 cant., 66 comm., 63,392 hab. Filature de lin, fabrique d'étoffes; importante minoterie.

CONFORTABILITÉ s. f. (kon-for-ta-bi-li-té — rad. *confortable*). Qualité de ce qui est confortable.

CONFUCIANISME s. m. (kon-fu-si-a-ni-sme — rad. *Confucius*). Doctrine de Confucius, philosophe chinois.

CONGÉNIALITÉ s. f. (kon-jé-ni-a-li-té — rad. *congénial*). Caractère de ce qui est congénial.

CONGESTIBLE adj. (kon-jè-sti-ble — rad. *congestion*). Qui est susceptible de congestion.

CONGESTIONNEL, ELLE adj. (kon-jè-sti-o-nel, è-le — rad. *congestion*). Qui a rapport à la congestion, qui la produit.

CONGRÉGATIONALISME s. m. (kon-grégа-si-o-na-li-sme — rad. *congrégation*). Secte des congrégationalistes, leur système religieux.

CONGRÉGATIONNISTE s. m. (kon-grégа-si-o-nis-te — rad. *congrégation*). Partisan des congrégations religieuses.

* **CONGRÈS** s. m. — Encycl. Les *congrès* sont certainement un des signes les plus frappants de l'esprit de notre époque, une des preuves les plus évidentes de cet abaissement des barrières nationales que les gouvernements, gardiens des traditions, défendent avec acharnement, mais que la civilisation bat en brèche avec une énergie et un succès toujours croissants. A une époque qui n'est pas encore loin de nous, chaque contrée avait, outre des taxes prohibitives, destinées à interdire l'épanpillement des produits nationaux, de véritables douanes politiques intellectuelles, arrêtant à la frontière les idées politiques, économiques, philosophiques, scientifiques de l'étranger. Aujourd'hui, un immense besoin d'expansion s'est emparé de tous les esprits; le chauvinisme patriotique, qui avait pour principe l'interdiction et le mépris absolu des produits du sol et des esprits exotiques, a fait place à un véritable cosmopolitisme. Définitivement convaincus qu'il peut exister, qu'il existe, en dehors de nous et de nos amis, de l'esprit, du bon sens, des idées grandes, saines et justes; que les problèmes de toute nature qui s'imposent à l'esprit humain ne peuvent souvent être résolus que par l'accord prémédité des volontés de tous les pays, et qu'en tout cas leur solution gagne à être éclairée par la lumière spéciale que possède chaque nation, tous les hommes éclairés s'empressent de reconnaître qu'il n'y a pas ou ne doit pas y avoir une science française, une science allemande, mais que la vérité, une pour tous, doit être recherchée en commun effort. De là, la nécessité universellement admise de se voir, de discuter et de décider ensemble, et de sortir de cette déplorable situation où on appelle la tradition locale.

L'immense intérêt qui s'attache déjà aux *congrès*, surtout aux *congrès* internationaux, le rôle plus grand encore que leur réserve l'avenir nous engagent à donner à ce sujet quelque développement. Pour mettre un peu d'ordre dans un sujet déjà si vaste, nous diviserons les *congrès* en quatre catégories, qui nous paraissent contenir tous ceux qui se sont déjà et ceux mêmes qui pourront être tenus dans l'avenir : *congrès* politiques, *congrès* économiques, *congrès* scientifiques ou littéraires, *congrès* religieux.

— I. CONGRÈS POLITIQUES. Les *congrès* politiques tenus par des personnes étrangères aux hautes fonctions publiques, ne possèdant aucun moyen d'exécution matérielle, mues seulement par leur conscience et leur conviction, inspirent généralement une sorte de dédain narquois, et les discussions auxquelles ils donnent lieu, les résolutions qu'on y prend sont presque universellement considérées comme des amusements de grands enfants sans portée, sans fin et sans conséquence. Si, comme il est souvent inévitable, à cette cause de défaveur se joint quelque vice d'organisation dans la tenue des séances, quelques écarts plus ou moins graves dans les délibérations, quelques obscurités ou quelques excentricités dans les conclusions adoptées, le *congrès* est définitivement jugé : c'est une pétaudière.

Nous croyons que cette façon d'envisager les choses est absolument injuste. Les incohérences, les tâtonnements, les illogismes sont moins dangereux, moins fréquents et ne sont pas plus monstrueux dans les *congrès* politiques que dans les assemblées délibérantes. La vérité, dans un cas comme dans l'autre, a mille chances pour une de se dégager du chaos des opinions contradictoires. Quant à l'inefficacité des résolutions en apparence purement platoniques que votent les *congrès*, il est étonnant qu'on s'avise d'y croire dans un temps où personne ne peut plus contester le pouvoir de l'opinion. En définitive, et malgré quelques abus inévitables dans de semblables réunions et même dans toute réunion, chaque membre d'un *congrès* représente l'opinion moyenne du milieu qu'il y vient représenter, et le *congrès* lui-même est très-près de représenter l'opinion générale de l'Europe, s'il est européen. Nous pensons donc qu'il est imprudent peut-être, injuste et maladroit en tout cas, de mépriser de semblables manifestations. Il est bien certain que les gouvernements n'accepteront pas immédiatement les résolutions des *congrès* politiques; mais il n'est beaucoup moins vrai qu'ils ne soient pas finalement réduits à les subir. Tout au moins serait-il sage pour eux de les étudier sérieusement.

— *Congrès de la Ligue de la paix et de la liberté*. Nous avons déjà exposé, dans le *Grand Dictionnaire*, les travaux des divers *congrès* des Amis de la paix et de la liberté, notamment de celui qui fut tenu à Genève en 1866. Le tumulte qui accompagna un grand nombre de séances de ces diverses réunions, les profondes divisions qui s'y manifestèrent, l'absence de résolutions à la fois précises et pratiques ne décourageèrent pas le comité. Sentant, avec une grande force de bon sens, que la clarté des idées et l'union des volontés étaient une œuvre que le temps seul pouvait réaliser; que, d'autre part, le travail silencieux, individuel, ne pourrait qu'accroître les dissidences, accuser de plus en plus les distances qui séparent les individus, les membres du comité pensèrent qu'ils devaient provoquer de nouvelles réunions et poursuivre l'accord au moyen des discussions contradictoires. Une nouvelle réunion du *congrès* eut donc lieu à Lausanne en 1869. Elle n'eut pas un bien grand succès. Un discours de Quinet, discours éloquent, mais rempli de vues fausses et de phrases vagues, fut le seul fait saillant qui signala cette réunion. La résolution la plus importante prise par le *congrès* fut la reconnaissance du principe des nationalités, reconnaissance qui devait soulever contre le *congrès* des protestations, nous pourrions même dire des colères, car beaucoup d'amis de la paix interprétaient autrement les Etats-Unis d'Europe et demandaient mieux qu'une fédération.

Le *congrès* tenu en 1871, dans la même ville, eut une tout autre importance par la présence d'hommes remarquables, l'étendue de la discussion, le programme finalement voté. Convoqué par Goegg, il fut présidé par Eytel, et Lemonnier y lut un très-important rapport au nom de la commission. La discussion, sauf quelques écarts, y fut généralement grave, calme et approfondie. Malheureusement, la présence de plusieurs membres de la Commune de Paris et d'un grand nombre d'adversaires, les uns et les autres exaspérés par des événements récents, fut une cause de troubles assez graves. C'est là que Gaillard père fut réduit au silence par de violentes interruptions, que Mme Jaclard fut sur le point de prendre la parole, que Mme Delhomme fut expulsée de la salle. Ces violences regrettables furent en partie réparées par la puissance du *congrès*, qui, mis en demeure de blâmer les exécutions qui avaient suivi la rentrée des troupes à Paris, vota un blâme contre tous les massacres en général. Deux députés allemands, MM. Simon de Trèves et Sonneman, obtinrent un véritable succès, le premier par les résolutions à la fois fermes et pratiques qu'il proposa, le second par sa sortie indignée contre les annexions et par la véhémente improvisation où, mettant sur la même voie, de l'instruction laïque, gratuite à tous les degrés, obligatoire pour le premier; impôt sur le revenu. A ce programme on ajouta, par voie d'amendement, les articles suivants : Exploitation par l'État des chemins de fer et des banques de circulation; garantie à l'ouvrier du produit de son travail; exécution par voie pacifique de toutes les réformes précédentes.

Le *congrès* tenu par la ligue à Lugano en 1872 eut un caractère presque purement doctrinal, et par conséquent assez froid. Ceux qui avaient tracé le programme des questions à résoudre s'étaient évidemment trop préoccupés d'éviter les discussions violentes et tumultueuses de Lausanne. Aussi l'affluence fut-elle médiocre et la discussion languissante. On discourut, sans trop d'autorité : 1° sur le respect de l'autonomie de la personne humaine comme base de la république fédérative; 2° sur l'histoire de l'arbitrage international et les moyens de fonder la paix, ce qui amena des dissertations interminables sur cette question par trop byzantine : Faut-il fonder la liberté sur la paix ou la paix sur la liberté? Pourquoi ne pas admettre tout de suite que la paix et la liberté sont, non pas filles l'une de l'autre, mais bien sœurs jumelles inséparablement unies? 3° sur les réformes du droit pénal nécessitées par la reconnaissance de l'autonomie de la personne humaine. Adoptant les conclusions d'un mémoire de M. Thürman, le *congrès* reconnut à la société le droit de punir le mal, en réduisant la peine à la réparation du dommage, et d'empêcher la continuation du mal, mais sans que l'expiation de la faute, l'amélioration du coupable, la terreur de l'exemple puissent être admis comme la raison ou l'objet de la répression.

Le *congrès* de Genève (1872), débuta par la lecture d'une lettre de V. Hugo, dans laquelle le poëte, profondément affecté des conséquences de la guerre de 1870-1871, déclarait n'avoir plus de confiance dans la solution pacifique des questions créées par les annexions allemandes et prévoyait, comme inévitable, nécessaire, une dernière et épouvantable lutte. Sur un mémoire profondément étudié et vivement discuté, le *congrès* vota la résolution suivante : « La paix ne peut être assurée que par l'équilibre des nationalités et par l'établissement des Etats-Unis d'Europe. L'existence d'Etats unis suppose préalable-